

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 23 mars 2017

Objet : RD - Approbation de la composition du Comité de direction du futur office de tourisme intercommunal

- date de convocation le 17 mars 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 70

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balaz
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Hubert Marechal
Sainte-Reine	François Blanc
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Louis Caille à Christophe Richel - de Jean-Benoît Cerino à Bernadette Laclais - de Danièle d'Agostin à Jean-Marc Léoutre - de Daniel Grosjean à Luc Berthoud - de Mustapha Hamadi à Driss Bourida - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Pierre Perez à Michel Dantin - de Dominique Saint-Pierre à Christian Papegay - de Jean-Maurice Venturini à Brigitte Bochaton

- conseillers excusés : 2

Stéphane Bochet - Jérôme Esquevin

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 23 mars 2017

délibération n° 116-17 C

objet **RD - Approbation de la composition du Comité de direction du futur office de tourisme intercommunal**

Pierre Hemar, vice-président chargé du tourisme de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et de l'aménagement du territoire des Bauges, rappelle que le Conseil communautaire du 9 février 2017 a approuvé la création à la date du 1^{er} mai 2017, par fusion des offices de tourisme intercommunaux Grand Chambéry Tourisme et Aillons/Margeriaz - Cœur des Bauges, du nouvel office de tourisme intercommunal sous la forme d'un établissement public industriel et commercial dénommé Grand Chambéry Alpes Tourisme, par révision statutaire de Grand Chambéry Tourisme.

Conformément aux statuts de l'office de tourisme intercommunal, Grand Chambéry Alpes Tourisme est administré par un Comité de direction.

Il convient à cette étape d'installation de l'office de tourisme d'approuver la composition de ce comité de direction constitué de trois collèges :

- collège 1 : élus en exercice du Conseil communautaire de Chambéry métropole (titulaires et suppléants), représentant la majorité des sièges,
- collège 2 : socioprofessionnels du tourisme sur le territoire de l'agglomération (titulaires et suppléants),
- collège 3 : personnalités qualifiées pour leurs compétences dans le domaine du tourisme.

L'ensemble des trois collèges rassemble 45 membres titulaires et 39 membres suppléants répartis de la manière suivante :

- collège 1 : 23 membres titulaires et 23 membres suppléants,
- collège 2 : 17 représentants titulaires et 16 représentants suppléants,
- collège 3 : 5 personnalités qualifiées.

Il convient de désigner les membres des trois collèges après sollicitation des structures socioprofessionnelles concernées et de donner délégation au président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour désigner les membres dont la candidature n'a pas pu être connue avant le 23 mars 2017.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de promotion du tourisme,

Vu la délibération n° 083-17 C du Conseil communautaire du 9 février 2017, approuvant la création d'un office de tourisme intercommunal,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : désigne les membres titulaires et suppléants du Comité de direction de l'office de tourisme Grand Chambéry Alpes Tourisme à compter du 1^{er} mai 2017, conformément à la liste jointe,

Article 2 : donne délégation au président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour désigner les membres dont la candidature n'a pas pu être connue avant le 23 mars 2017,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer les éventuels documents nécessaires à la mise en place de ce Comité de direction.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 116-17 C

Objet de l'acte : RD - Approbation de la composition du Comité de direction du futur office de tourisme intercommunal

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 3 - Designation de représentants 4 - Représentants des EPCI

Date de l'acte : 23 mars 2017

Annexe : Composition détaillée du CODIR;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170323-lmc1H19282H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19282H1

Date de transmission en Préfecture : 03 avril 2017

Date de réception en Préfecture : 03 avril 2017